

CPMA : COTISATION PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES

ELLE N'EST PAYÉE QU'UNE SEULE FOIS, POUR L'ANNÉE EN COURS, DANS VOTRE DÉPARTEMENT D'ORIGINE

LA CARTE DE PÊCHE EST OBLIGATOIRE EN ACTION DE PÊCHE

LA RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE N'EST PAS APPLICABLE DANS LES HAUTES-ALPES. VOIR NOS CARTES «SANS CPMA» POUR LE PÊCHEUR AYANT DÉJÀ ACQUITTÉ LE TIMBRE CPMA DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT.

TARIF RÉDUIT

POUR LA PÉRIODE DU 1ER OCTOBRE EU 15 DÉCEMBRE, LA CARTE MAJEURE (UNIQUEMENT) SERA PROPOSÉE À 50% DE SON TARIF GLOBAL ANNUEL, SANS RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE.

VOUS N'AVEZ PAS de carte de pêche 2020 : Prenez une carte **AVEC CPMA**

VOUS AVEZ DÉJÀ une carte de pêche 2020 : **SANS CPMA** (votre n° d'adhérent vous sera demandé lors de l'achat)

| | |
|--------|--|
| 74€ | PERSONNE MAJEURE AVEC CPMA : Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 37,80€ | PERSONNE MAJEURE SANS CPMA : Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche. Carte initiale à présenter lors d'un contrôle. |
| 20€ | PERSONNE MINEURE AVEC CPMA : Jeunes de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 17,80€ | PERSONNE MINEURE SANS CPMA : Jeunes de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche. |
| 6€ | DECOUVERTE AVEC CPMA : Enfants de moins de 12ans au 1er janvier de l'année. PECHE à 1 LIGNE - Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 5€ | DECOUVERTE SANS CPMA : Enfants de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. PECHE à 1 LIGNE . Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche. |
| 35€ | DECOUVERTE FEMME AVEC CPMA : PECHE à 1 LIGNE - Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche. |
| 20,80€ | DECOUVERTE FEMME SANS CPMA : PECHE À 1 LIGNE - Carte annuelle 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche. |
| 33€ | HEBDOMADAIRE AVEC CPMA : Utilisable uniquement les jours de validité pour 7 jours consécutifs, disponibles du 1er janvier au 31 décembre, 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 20€ | HEBDOMADAIRE SANS CPMA : Utilisable uniquement les jours de validité pour 7 jours consécutifs, disponibles du 1er janvier au 31 décembre, 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 14€ | JOURNALIERE AVEC CPMA : Utilisable uniquement le jour de validité dans l'année en cours, disponibles du 1er janvier au 31 décembre, 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 10,10€ | JOURNALIERE SANS CPMA : Utilisable uniquement le jour de validité dans l'année en cours, disponibles du 1er janvier au 31 décembre, 1ère et 2ème catégorie - Tous modes de pêche |
| 50€ | LICENCE DE PÊCHE AUX ENGINS SUR LA RETENUE DE SERRE-PONÇON : Permet de pêcher à la traîne et à la sonde (voir texte réglementaire page 18). Licence annuelle unique en complément de la carte de pêche. Demande de licence à la fédération de pêche des Hautes-Alpes, Vapincum 2 - 16 Av. Jean Jaurès - 05000 GAP - Tel. 04 92 53 54 71 |

Vous pouvez prendre votre carte de pêche 2020 chez votre dépositaire habituel ou allez directement, de chez vous, sur le site de vente en ligne

www.cartedepêche.fr

